

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi le 5 mai 2025, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du conseil, 253, rue Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

Monsieur Sylvain Tardif , (DM-25-179) demande une dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment complémentaire de 6.09 mètres de hauteur au lieu de 5 mètres tel que prescrit à l'article 12.5.7 du règlement de zonage 2015-03. Cette demande porte sur l'immeuble qui sera situé au 97 chemin Lemieux (DM-25-179).

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 23^{ième} jour du mois de juin 2025

Jimmy Tremblay
Directeur général et greffier trésorier